

IDENTIFICATION DU MÉDICAMENT

Composition

Diisétionate d'hexamidine : 0,150 g
Excipients : propylène glycol, méthylal, nonoxynol, alcool éthylique à 96,5°, eau purifiée pour 100 ml.

Forme pharmaceutique et présentation

Solution pour application locale (Flacon de 45 ml).

Classe pharmaco-thérapeutique

ANTISEPTIQUE (D : Dermatologie).

Cet antiseptique appartient à la famille des diamidines.

Titulaire et exploitant

sanofi-aventis France - 1-13, boulevard Romain Rolland - 75014 Paris - France

Information Patient : N° vert 0800 222 555

Appel depuis l'étranger : +33 1 57 63 23 23

Fabricant

Unither Liquid Manufacturing - 31770 Colomiers - France



DANS QUELS CAS UTILISER CE MÉDICAMENT

Antiseptique des petites plaies superficielles et traitement local d'appoint d'une éventuelle surinfection de la peau.

ATTENTION !

Dans quels cas ne pas utiliser ce médicament

Ce médicament NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ dans les cas suivants :

- antiseptique avant prélèvement (ponction, injection),
- désinfection du matériel médico-chirurgical,
- en cas d'allergie à l'hexamidine ou à l'un des composants de la solution,
- ne pas utiliser sur les plaies ouvertes ou sur les muqueuses.

EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Mises en garde spéciales

Ne pas utiliser sur une grande surface, sous pansement occlusif, sur une peau brûlée, une peau de prématuré ou de nourrisson.

Précautions d'emploi

Dès l'ouverture du flacon, une contamination microbienne est possible. Veillez à ne pas garder trop longtemps un flacon d'antiseptique entamé (cf. mode d'emploi et posologie). EN CAS DE DOUTE, NE PAS HÉSITER À DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

Interactions médicamenteuses et autres interactions

AFIN D'ÉVITER D'ÉVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MÉDICAMENTS, IL FAUT SIGNALER SYSTÉMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS À VOTRE MÉDECIN OU À VOTRE PHARMACIEN.

Éviter l'emploi simultané ou successif d'antiseptiques différents avec cet antiseptique (notamment l'utilisation préalable de savon doit être suivie d'un rinçage soigneux).

Grossesse - Allaitement

D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE TOUJOURS DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT D'UTILISER UN MÉDICAMENT.

Liste des excipients dont la connaissance est nécessaire pour une utilisation sans risque chez certains patients.

Ce médicament contient du propylèneglycol.

COMMENT UTILISER CE MÉDICAMENT

Posologie

Ne pas avaler. Utiliser pure 2 fois par jour en badigeonnages ou en bains locaux.

Dans les infections de l'ongle et du pourtour de l'ongle, la solution peut être utilisée :

- soit en pansement humide de courte durée (30 à 45 minutes),
- soit en bain de 1 à 3 minutes (le flacon à large goulot est prévu pour cet emploi).

Dans ce cas, il ne faut ni utiliser la solution pour un autre usage antiseptique, ni conserver le flacon après usage. Le rinçage après l'application est inutile. Bien refermer le flacon.

Durée d'utilisation après ouverture :

- 15 jours si l'utilisation est faite dans des conditions hygiéniques (le produit est déposé sur une compresse stérile avant l'application sur la partie à traiter).
- 5 jours maximum, si la partie à traiter est plongée dans le flacon (bains locaux pour une affection de l'ongle).

Mode et voie d'administration

VOIE CUTANÉE.

EFFETS NON SOUHAITÉS ET GÊNANTS

COMME TOUT PRODUIT ACTIF, CE MÉDICAMENT PEUT, CHEZ CERTAINES PERSONNES, ENTRAÎNER DES EFFETS PLUS OU MOINS GÊNANTS :

- réactions allergiques locales possibles : rougeur, irritation, démangeaisons, sécheresse cutanée,
- des réactions allergiques plus importantes peuvent parfois survenir. Elles régressent lentement.

NE PAS HÉSITER À DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN ET À SIGNALER TOUT EFFET NON SOUHAITÉ ET GÊNANT QUI NE SERAIT PAS MENTIONNÉ DANS CETTE NOTICE.

CONSERVATION

NE PAS DÉPASSER LA DATE LIMITE D'UTILISATION FIGURANT SUR LE CONDITIONNEMENT EXTÉRIEUR.

À conserver à une température ne dépassant pas +25 °C.

DATE DE RÉVISION DE LA NOTICE

Juillet 2010 - EEN